



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LAC SAINT-JEAN EST
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE**

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Sainte-Monique tenue à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, mercredi le 3 juillet 2024 à 19h30.

Présences : M. Mario Desbiens, Maire
M. Pascal Gauthier, conseiller # 1
M. Bernard Girard, conseiller # 2
M. Jonathan Boily, conseiller # 5
M. Bruno Plourde, conseiller # 6

Absences : Mme Suzanne Larouche, conseillère # 3
M. Jacques Vachon, conseiller # 4

Il y a quorum à cette séance qui est présidée par M. Mario Desbiens, maire. Est également présent, M. Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier.

1- OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'adopter, séance tenante, l'ordre du jour suivant :

RÉSOLUTION CM2024-124

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux :
 - a) *Séance ordinaire du 6 juin*
 - b) *Séance extraordinaire du 12 juin*
4. Correspondances :
 - a) *Une lettre du MAMH*
5. Rapport des comités
6. Approbation des comptes pour la période de juin 2024
7. Approbation du budget révisé 2024 – OMH de Sainte-Monique
8. Adjudication d'une soumission – Excavation G Larouche
9. Acceptation d'une soumission – surveillance de chantier
10. Acceptation d'une soumission – Migration du système d'eau potable
11. Approbation des travaux – PRABAM
12. Résolution – Participation à la demande de financement collective de la MRC de Lac-Saint-Jean Est au programme municipalité amie des aînés
13. Motion de sympathie – Mme Olivine Privé
14. Divers :
 - a) _____
 - b) _____
15. Période des questions
16. Levée de l'assemblée



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

3- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

a) *Séance ordinaire du 6 juin*

RÉSOLUTION CM2024-125

Il est proposé par M. Bruno Plourde, appuyé par M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal et d'adopter, séance tenante, le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2024.

b) *Séance extraordinaire du 12 juin*

RÉSOLUTION CM2024-126

Il est proposé par M. Bernard Girard, appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal et d'adopter, séance tenante, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 juin 2024.

4- CORRESPONDANCE

a) Une lettre du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation concernant une promesse d'aide financière d'un montant de 842 076 \$ dans le cadre du programme PRIMEAU 2023 pour des travaux de réfection de conduites et chaussées dans les rues Tremblay, Gauthier, Bédard et Goulet.

5- RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font un compte-rendu détaillé des réunions et autres actes relatifs à leurs comités.

6 -APPROBATIONS DES COMPTES

RÉSOLUTION CM2024-127

Il est proposé par M. Bruno Plourde, appuyé par M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'approuver les listes des comptes à payer produites au conseil pour la période du mois de juin 2024, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

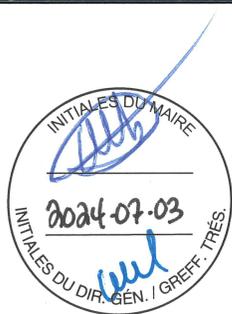
La liste des comptes suivants a été produite au conseil:

Comptes à payer	109 702.66 \$
Comptes déjà payés	90 047.80 \$
TOTAL	199 750,05 \$

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants au budget approuvé pour payer les comptes ci-haut mentionnés et les autres résolutions inscrites au présent procès-verbal, ladite liste en faisant partie intégrante.


Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

7- APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2024 – OMH DE SAINTE-MONIQUE

RÉSOLUTION CM2024-128

Il est proposé M. Pascal Gauthier, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'approuver le budget révisé de l'OMH de Sainte-Monique tel que déposé par la Société d'Habitation du Québec.

Il est également résolu d'accepter de payer un montant représentant 10 % du déficit prévu au budget d'un montant projeté de 3 631 \$.

8- ADJUDICATION D'UNE SOUMISSION - EXCAVATION G LAROUCHE

RÉSOLUTION CM2024-129

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Monique a procédé à un appel d'offres publics sur le SEAO pour des travaux de réfection de conduites et chaussées pour les rues Tremblay, Bédard, Gauthier et Goulet;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a été effectuée au bureau de la municipalité le vendredi 31 mai 2024 à 11h 00;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues sont au nombre de trois et dont le résultat de l'ouverture des soumissions est le suivant :

Excavation G Larouche	2 390 859.14 \$
Terrassement Belleau	2 481 774,75 \$
Rosario	2 920 873,19 \$

CONSIDÉRANT QUE la conformité des trois soumissions a été confirmée suite à l'analyse réalisée par Mme Claudia Veilleux, ingénieure à la firme de génie-conseil MSH mandatée par la municipalité;

CONSIDÉRANT la recommandation d'octroyer le contrat à **Excavation G. Larouche**, plus bas soumissionnaire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jonathan Boily, et appuyé par M. Bruno Plourde, et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adjuger le contrat de réfection de conduites et chaussées des rues Tremblay, Bédard, Gauthier et Goulet à Excavation G Larouche pour un montant de 2 390 589, 14 \$ taxes incluses.

9- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – SURVEILLANCE DE CHANTIER

RÉSOLUTION CM2024-130

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, la Municipalité de Sainte-Monique a adopté un règlement de gestion contractuelle qui s'applique à tout contrat, y compris à un contrat qui n'est pas visé à l'un des paragraphes du premier alinéa du paragraphe 1 de l'article 935 ou à l'article 938.0.2 de ce Code ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Monique désire recourir à des services professionnels en ingénierie pour de la surveillance de chantier pour les travaux de réfection de conduites et chaussées des rues Tremblay, Gauthier, Bédard et Goulet ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise MSH Services Conseils a déposé à la municipalité une soumission au montant de 63 976 \$ plus les taxes applicables ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Bernard Girard, appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'accepter la soumission de MSH Services Conseils pour de la surveillance de chantier pour les travaux de réfection de conduites et chaussées des rues Tremblay, Gauthier, Bédard et Goulet au montant de 63 976 \$ plus les taxes applicables.

10- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – MIGRATION DU SYSTÈME D'EAU POTABLE

RÉSOLUTION CM2024-131

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, la Municipalité de Sainte-Monique a adopté un règlement de gestion contractuelle qui s'applique à tout contrat, y compris à un contrat qui n'est pas visé à l'un des paragraphes du premier alinéa du paragraphe 1 de l'article 935 ou à l'article 938.0.2 de ce Code ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Monique désire recourir à des services professionnels en ingénierie pour la migration de l'interface opérant le système de distribution d'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise CPA automatisation a déposé à la municipalité une soumission au montant de 19 712,85 \$ plus les taxes applicables ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Bernard Girard, appuyé par M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'accepter la soumission de CPA Automatisation pour la migration de l'interface du système de distribution d'eau potable.

11- APPROBATION DES TRAVAUX - PRABAM

RÉSOLUTION CM2024-132

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Monique a reçu une aide financière de 75 000 \$ provenant du *PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (PARABAM)* du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés avec l'aide financière allouée ont été réalisés conformément aux exigences du programme du PRABAM;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé de M. Jonathan Boily résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'entériner et de confirmer que les travaux réalisés dans le cadre du PRABAM et décrits dans la reddition de compte finale sont conformes aux exigences du programme.

12- RÉSOLUTION – PARTICIPATION À LA DEMANDE DE FINANCEMENT COLLECTIVE DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN EST AU PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS

RÉSOLUTION CM2024-133

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est déposera au début du mois de juillet une demande d'aide financière au programme Municipalité amie des aînés (MADA), plus précisément au volet 1 pour le "Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés";

CONSIDÉRANT QUE cette demande permettra aux municipalités admissibles, qui manifestent leur désir de participer à cette démarche, d'obtenir du support pour élaborer ou mettre à jour leur politique MADA locale tout en contribuant à l'élaboration d'une toute première politique MADA collective pour le territoire de Lac-Saint-Jean-Est;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

CONSIDÉRANT QUE les municipalités participantes n'auront pas à financer directement cette démarche, puisqu'elle sera financée en totalité par le programme MADA et par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, et que les actions locales et territoriales qu'implique ce projet seront réalisées sous la coordination de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Monique est admissible à participer à cette demande collective puisque son plan d'action MADA est actuellement échu ou viendra à échéance dans les 12 prochains mois;

PAR CONSÉQUANT, il est proposé par M. Bernard Girard, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil :

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Monique autorise la demande collective au programme MADA que dépose la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, et formalise ainsi sa participation à la présente demande collective visant à doter sa communauté d'une politique MADA locale, et la MRC d'une politique MADA territoriale;
- **QUE** la municipalité de Sainte-Monique accepte que les travaux relatifs à cette démarche soient réalisés sous la coordination de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;
- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Monique désigne Mathieu Lapointe, directeur général, comme représentant(e) de la municipalité pour le suivi de la demande d'aide financière, de la signature de la convention d'aide financière et de la reddition de comptes;
- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Monique désigne, Jonathan Boily, comme la personne élue responsable du dossier « Aînés » au sein de notre municipalité, et que cette personne participera aux démarches pour doter la municipalité d'une politique MADA renouvelée.

13- MOTION DE SYMPATHIE – MME OLIVINE PRIVÉ

M. Jonathan Boily, conseiller, propose que soit adressée une motion de sympathie à la famille de Mme Olivine Privé suite à son décès récent.

14- DIVERS :

a) _____

b) _____

15- PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens ont posé des questions pour lesquelles ils ont reçu des réponses de la part des membres du conseil.

16- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION CM2024-134

Attendu que tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ont été traités, il est proposé par M. Jonathan Boily et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

La séance est levée à 20h 05


Mario Desbiens,
Maire


Mathieu Lapointe,
Directeur général et secrétaire-trésorier